



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Concours Interne

***Secrétaire Administratif de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Supérieur***

Classe Supérieure

***Rapport rédigé par
M.CRESPIN Cyril
président du jury***

Session 2026

Le jury du concours SAENES interne classe supérieure était composé de 9 membres :

Président :

Monsieur CRESPIN Cyril - Personnel de direction (Collège Tancrède de Hauteville à Saint-Sauveur-Villages)

Vice-Présidente :

Madame MONCUIT Stéphanie - Attachée principale d'Administration (Collège la Vanlée à Bréhal)

Membres :

Monsieur RADIGUE Pascal - Attaché principal d'Administration de l'Etat (Lycée Marcel Gambier à Lisieux)

Madame POTTIER Fabienne - Attachée d'Administration de l'Etat (Collège Jean Rostand à Argentan)

Madame SAINT-AUBERT Claire - Attachée d'Administration de l'Etat (Collège Louise Michel à Saint Etienne du Rouvray)

Madame FLEURY Maïté - Attachée d'Administration de l'Etat (Collège Georges Braque à Rouen)

Monsieur LE GOFF Yvan - Secrétaire administratif de classe supérieure (Rectorat de Normandie)

Monsieur FONTEYMONT Laurent - Secrétaire administratif de classe supérieure (DSDEN de la Manche)

Monsieur ARCILLON Romain –Secrétaire administratif de classe supérieure (Collège Maurice Maeterlinck à Gruchet Saint Siméon)

1. Présentation des épreuves :

Conformément aux dispositions réglementaires (arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure), la durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

1.1° Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique s'appuyant sur des documents de nature différente fournis au candidat. Le dossier traite d'une problématique relative aux politiques publiques. Le dossier ne peut excéder 25 pages. L'épreuve d'une durée de 3 heures est coefficient 2.

1.2° Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien se décompose en deux temps :

- primo le candidat, pendant une durée de 10 minutes, présente son parcours, son expérience professionnelle et les compétences acquises

- secundo un entretien de 15 minutes a lieu. Il permet d'interroger le candidat sur son expérience, en s'appuyant sur le RAEP déposé après les résultats d'admissibilité, ses compétences, sa maîtrise de son univers professionnel ainsi que ses connaissances générales sur l'administration en lien avec des fonctions occupées par un secrétaire administratif de classe supérieure. L'épreuve d'une durée de 25 minutes au total est coefficient 3.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

2. Statistiques générales du concours

178 personnes se sont inscrites au concours lors de la session 2026. Néanmoins, le taux d'absentéisme à la première épreuve est important puisque seulement 99 personnes s'y sont présentées soit 55.3%. A l'issue des corrections, 27 candidats ont été déclarés admissibles soit un taux de 27.2% en prenant comme référence le nombre de présents à l'écrit et 15.1% en prenant comme critère le nombre d'inscrits.

Sur les 27 candidats admissibles, 25 ont été convoqués pour l'épreuve d'admission puisque 2 n'ont pas rendu leur RAEP condition sine qua non pour pouvoir se présenter à cette épreuve. Enfin, un candidat ne s'est pas présenté le jour de l'épreuve d'admission. Au total ce sont donc 24 candidats qui ont été interrogés par le jury.

Les seuils ont été fixés comme suit :

- Seuil admissibilité : 13.25
- Seuil admission LP : 16.95
- Seuil admission LC : 15.80

Ces seuils confirment d'abord les difficultés rencontrées par certains candidats face à l'épreuve d'admission. A contrario, le jury a apprécié le sérieux et la qualité des oraux et a donc valorisé les candidats les plus méritants en utilisant l'intégralité de la grille de notation en attribuant à un candidat la note de 20.

3. Les deux épreuves du concours

3.1. L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consistait en une note à destination des recteurs d'académie. Le sujet était rédigé ainsi :

« A la suite des Assises de la santé scolaire de mai 2025, votre chef de bureau souhaite présenter aux recteurs d'académie les mesures essentielles à mettre en place dans chaque académie en faveur de la santé mentale ».

Afin de rédiger cette note, le sujet comportait 4 documents :

1. La circulaire de rentrée de 2025 et la circulaire du 3 juillet 2025
2. L'appel de Mme la Ministre Elisabeth Borne pour une refondation de la santé mentale en mai 2025
3. Un article de Jean-Baptiste Hazo présentant un état des lieux de la santé mentale
4. Le programme « santé mentale et psychiatrie » présenté par la HAS

3.1.1 Observations du jury sur l'épreuve d'admissibilité :

Le jury constate tout d'abord la richesse des documents. Une analyse fine permettait d'en extraire l'essentiel et de construire ensuite son argumentation. Il est recommandé aux candidats de respecter la forme demandée. En l'espèce, il s'agissait pour la session 2026 d'une note à destination des recteurs d'académie. Il était absolument nécessaire d'en tenir compte et de mesurer que cette note serait ensuite déclinée en DSDEN puis en EPLE. Il s'agissait donc d'une note de cadrage et non d'une note technique. Certains candidats se sont perdus dans du détail alourdissant la copie.

Concernant la forme, il était attendu une maîtrise de la mise en page d'une note administrative. Le jury conseille fortement aux candidats de respecter scrupuleusement le formalisme administratif et de veiller à la neutralité du ton employé. Le jury constate que certains candidats n'ont pas respecté le plan fourni ce qui a eu tendance à créer des déséquilibres dans la construction de la note. Enfin, certaines copies comportent encore de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. Il est impératif de veiller à

une relecture active afin d'enlever les fautes et les coquilles.

Le jury a apprécié le travail effectué par plusieurs candidats et le sérieux avec lequel l'épreuve a été abordée. Nombre d'entre eux ont bien mesuré la spécificité de cette épreuve. Le plan a facilité la lecture des copies et leur structuration. Néanmoins, le jury conseille aux candidats de veiller à bien synthétiser les documents afin d'en extraire les éléments les plus pertinents. Si l'utilisation des données statistiques est généralement bien maîtrisée, les candidats ont des difficultés à prendre de la hauteur afin d'analyser ces données puis fournir des facteurs explicatifs. De même, trop de candidats ont eu tendance à lister des dispositifs existants sans être en capacité de les hiérarchiser afin de mettre en avant le degré d'importance.

3.1.2 Préparer l'épreuve d'admissibilité :

A l'issue de cette première épreuve le jury conseille aux futurs candidats de bien se préparer sur la forme tout d'abord. Il est nécessaire de respecter la commande. Cela passe également par un respect des règles d'orthographe et de syntaxe. Le jury recommande aux futurs candidats de s'entraîner face à ce type d'épreuve afin d'être en capacité le jour de l'écrit de comprendre, d'explicitier puis d'analyser les documents présents. Cela permettra aux futurs candidats de gérer leur temps et évitera des copies bâclées.

Le jury recommande également aux candidats de se renseigner et de maîtriser l'ensemble des strates du ministère de l'Education nationale. Le sujet consistait à rédiger une note provenant du Ministère et à destination des recteurs d'académie. Ce caractère descendant devait absolument être mesuré par les candidats afin d'envisager une traduction de la dite note en DSDEN et en EPLE. La nature de la note dépendait de cet aspect.

3.2 L'épreuve d'admission

Le jury a pu consulter, avant l'épreuve d'admission, le RAEP envoyé par les candidats. Ce document permet de synthétiser son parcours professionnel et de mettre en avant ses compétences. Il est à noter que certains candidats n'ont pas respecté la forme de la quatrième partie (rapport d'activités) en dépassant par exemple les deux pages. Cet exercice est pourtant fondamental car il traduit la capacité à synthétiser son parcours professionnel afin de mettre en avant les éléments saillants. De même, il est conseillé aux futurs candidats de remplir avec précision et exactitude les parties consacrées aux formations et à l'expérience professionnelle.

L'épreuve d'admission est composée de deux parties bien distinctes. La première, d'une durée de 10 minutes maximum, doit permettre au candidat de présenter son parcours tout en insistant sur ses missions et les compétences acquises. L'entretien, d'une durée de 15 minutes, est l'occasion pour le jury d'interroger le candidat sur différents thèmes.

L'oral est coefficient 3.

3.2.1 Observations du jury sur l'épreuve d'admission :

Sur le plan d'abord formel les candidats doivent gérer le temps qui leur est imparti. Un exposé dont le temps est inférieur à 8 minutes peut poser question quant à la préparation. Par ailleurs, il est attendu que l'exposé ne soit pas une simple redite du RAEP. Il doit être préparé sérieusement, doit être structuré et permettre au jury de mesurer, à l'aune du parcours, les qualités professionnelles acquises et développées.

Le jury a néanmoins apprécié la qualité de plusieurs exposés au cours desquels les candidats ont essayé de prendre de la hauteur et d'être le plus explicite possible.

L'entretien est un exercice parfois complexe. Le jury a interrogé les candidats sur leur environnement de travail, l'organisation des services déconcentrés, le fonctionnement des EPLE mais également l'actualité du ministère de l'Education nationale.

Certaines postures de candidats ont interrogé le jury. Par définition une question posée est intéressante sinon le jury passerait à une autre.

Certains tics de langage doivent être utilisés avec grande prudence. La nonchalance face aux questions et aux remarques du jury est à proscrire. Le jury a conscience du stress que cette épreuve peut engendrer. Mais s'il tient à la bienveillance, les candidats doivent se montrer respectueux.

Malgré tout, il est à noter que certains candidats ont préparé avec sérieux cette partie de l'oral. Le jury a apprécié la curiosité des candidats qui, venant d'un service déconcentré, était capable de répondre à des questions sur les EPLE (architecture d'un budget, rôle et fonctionnement d'un CA, missions d'un secrétaire général, etc). A l'inverse, le manque de recul et de connaissance sur l'organisation des strates des services déconcentrés a interrogé le jury. De même, certaines études de cas ont semblé surprendre les candidats comme l'utilisation d'une caméra ou les rapports entre les services.

3.2.2 Préparer l'épreuve d'admission :

A l'issue de cette épreuve d'admission, et dans la perspective de la session 2027, le jury souhaite donner aux futurs candidats quelques conseils. Tout d'abord, il faut réfléchir à l'articulation entre le RAEP et l'exposé oral. Les deux doivent être construits en complémentarité afin d'éviter une redite. De même, l'exposé doit être structuré autour des points saillants du parcours du candidat afin de permettre une explicitation des missions effectuées et des compétences acquises. Le jury recommande aux candidats de maîtriser son environnement de travail dans sa globalité et d'être capable de développer des exemples concrets et précis.

Les candidats doivent travailler sur tous les postes auxquels ils peuvent prétendre à l'issue du concours ou à moyen terme. Une maîtrise des services déconcentrés est attendue. Trop de candidats semblent désarmés lorsque le jury les interroge sur les différents services du rectorat. A l'opposé, les candidats doivent se renseigner sur le fonctionnement d'un EPLE.

De nombreux candidats évoquent la volonté d'encadrer des équipes mais semblent démunis lorsque le jury évoque la question du management et des formes de management. Le jury met en garde les futurs candidats sur cette faiblesse et les incite à bien se documenter sur ces questions.

Enfin, le jury conseille les futurs candidats à se tenir au courant de l'actualité du ministère. Si la question du nom du ministre de l'Education nationale ou de Mme la Rectrice peut apparaitre comme anecdotique, ce manquement est par contre révélateur d'une réelle faiblesse. De même, le jury a apprécié que les candidats soient en mesure de définir la laïcité ou le service public.

Conclusion

Les membres du jury félicitent tous les admissibles. L'épreuve orale a permis à certains candidats d'exprimer toutes leurs compétences. La qualité de certaines prestations doit être soulignée. Le jury encourage les candidats non admissibles à ne pas se décourager.

Le président du jury Cyril CRESPIN